



le calendrier



LES REGLES



- **Les projets doivent être à visée collective et d'intérêt général**
- **être à but non lucratif**
- **être précis, techniquement réalisable et faisable dans des délais raisonnables**
- **ne pas susciter des charges de fonctionnement trop lourdes (électricité, entretien, maintenance...)**

- *juillet à octobre:*
dépôt des projets
- *octobre-novembre:*
étude de faisabilité
- *novembre-décembre:*
présentation des projets et vote des habitants
- *janvier:*
communication des résultats

Règlement disponible sur le site de la mairie
www.cleguerec.fr

Nouveauté 2021: budget participatif

Un budget de 5000€ pour vos projets citoyens!!

Clic à kleg

- Collectif
- Local
- Initiatives
- Citoyennes
- à Kleg

Pour qui?

Tous les habitants âgés
de plus de 16 ans. Seul,
en groupe (amis,
voisins...), associations...

Les domaines concernés:

- Culture/Patrimoine
- Sport/Loisirs
- Solidarité/
Citoyenneté
- Cadre de vie
- Environnement
- Jeunesse